

## **COMMUNIQUÉ Pour diffusion immédiate**

### **CESSATION DES ACTIVITÉS DU COMMISSAIRE À LA SANTÉ ET AU BIEN-ÊTRE L'ORDRE PROFESSIONNEL DES DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC S'INQUIÈTE DE LA DISPARITION DE L'ORGANISME QUI ÉVALUAIT L'EFFICACITÉ DU SYSTÈME DE SANTÉ**

**Montréal, le 23 mars 2016** – L'Ordre professionnel des diététistes du Québec (OPDQ) déplore la disparition du Commissaire à la santé et au bien-être. «En tant qu'organisation dont la mission est la protection du public, nous ne pouvons que regretter l'abolition de cette institution. Quel organisme crédible, neutre et indépendant va désormais pouvoir évaluer la façon dont le système de santé est structuré, les ressources dont il dispose et les services qu'il rend à la population?» se demande Ann Payne, vice-présidente de l'OPDQ.

#### **Écouter les citoyens**

Il est important de rappeler que le Commissaire à la santé et au bien-être est un organisme impartial, totalement indépendant du gouvernement, qui a pour mandat de consulter les citoyens, les parties prenantes du système et les experts. «Le travail du Commissaire reposait entre autres sur le dialogue avec tous les acteurs de la société québécoise et sur la prise en compte du point de vue et des valeurs des citoyens. Peu d'organismes jouent ce rôle au Québec et contribuent ainsi à la démocratisation du débat sur le système de santé», rappelle Ann Payne.

#### **Indépendance et crédibilité**

Le dernier mandat du Commissaire consistait à mener une vaste consultation sur le panier de services assurés en santé et en services sociaux au Québec. «En janvier dernier, nous avons déposé un mémoire sur ce sujet et, pas plus tard que la semaine dernière, nous avons rencontré l'équipe du Commissaire afin de préciser certains points de nos recommandations. Nous nous demandons de quelle façon vont se poursuivre ces travaux essentiels. L'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) et le ministère doivent prendre le relais des activités du Commissaire, mais possèdent-ils l'autonomie et la neutralité nécessaires pour évaluer la performance et les résultats obtenus par le système de santé?» s'interroge Ann Payne. « Nous sommes d'avis que les constats et les solutions proposées par le Commissaire étaient constructives et permettaient d'apporter une vision différente et éclairée sur plusieurs enjeux de société. »

**Travaux à venir**

Dans les prochaines années, le Commissaire prévoyait concentrer ses activités sur plusieurs thèmes, dont la sécurité des soins et des services, l'accessibilité, l'hébergement des personnes âgées et le mode de rémunération des médecins. Il est à souhaiter que ces travaux soient menés avec cette même rigueur et impartialité qui ont guidé les consultations réalisées par le Commissaire depuis sa création il y a dix ans.

**À propos des diététistes/nutritionnistes :**

Les diététistes/nutritionnistes sont les seuls professionnels reconnus par la loi dont le champ d'exercice vise l'alimentation et la nutrition.

**À propos de l'OPDQ :**

La mission de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec est de valoriser l'importance de la nutrition, de la saine alimentation et des soins nutritionnels pour la promotion, le maintien et le rétablissement de la santé humaine. À cette fin, l'OPDQ privilégie des interventions de qualité optimale de la part de ses membres, et ce, en fonction des divers besoins nutritionnels de la population québécoise.

Ce faisant, l'OPDQ contribue à la protection du public et contrôle la qualité de l'acte professionnel tout en favorisant la promotion, le développement et la reconnaissance des compétences de ses membres.

- 30 -

**Relations médias :**

Emmanuelle Giraud

Ordre professionnel des diététistes du Québec

Tél. : 514-393-3733 poste 206

Sans frais : 1 888 393-8528 poste 206

Cellulaire : 514-605-0153

Courriel : [egiraud@opdq.org](mailto:egiraud@opdq.org)

[www.opdq.org](http://www.opdq.org)